

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 6311

**Auteur(s) :** Galeran III, Meulan (comte)

**Bénéficiaire(s) :** Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

**Genre d'acte :** charte

**Authenticité :** faux

**Datation :** 1071

**Action juridique :** donation

**Langue du texte :** latin

## Analyse

Galeran, comte de Meulan, donne à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux la chapelle Sainte-Radegonde de Neufchâtel avec ses dépendances, terres et moulins, et la chapelle Sainte-Marguerite, avec onze acres de terre et ses fiefs vers Maucombe.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

- a. Rouet Dominique, *Une dépendance de l'abbaye Saint-Pierre-de-Préaux* le prieuré Sainte-Radegonde de Neufchâtel-en-Bray d'après les sources de l'abbaye de Préaux, *Annales de Normandie*, 1999, n° VI, p. 537-538.
- b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° C16, p. 463-464.

## Dissertation critique

D. Rouet propose : « 1071, faux datant vraisemblablement du XIIe siècle ». Voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° C16, p. 464.

Galeran Ier, comte de Meulan, est mort en 1069. En réfutant l'identification proposée par des érudits du XVIIe siècle, D. Rouet insiste « il ne peut s'agir de Galeran Ier, ne serit-ce qu'eu égard à l'annonce de sceau stéréotypée, à la manière de celles que l'on trouve couramment dans les actes du XIIIe siècle, ou encore à l'absence de témoins et de souscriptions. En outre il est question de la ville de Neufchâtel qui, à cette époque, s'appelle Drincourt, la construction du château neuf étant l'œuvre du duc Henri Ier après 1106. Il faudrait donc voir dans ce comte Galeran le deuxième du nom. Dans ce cas, la date proposée dans la copie devrait être corrigée en "millesimo [centesimo] septuagesimo primo" ; or Galeran II est mort en 1166, ce qui tend à prouver que cette charte est un faux » (ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, p. 464).

Texte établi d'après b

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Galeranus, comes Mellenti, dedi Deo et ecclesie Beati Petri de Pratellis capellam meam Sancte Radegondis juxta Novum Castrum cum terra, pertinentiis, molendinis et aliis pertinentiis. Dedi etiam ecclesie memorate capellam meam Sancte Marguarite cum undecim acris terre et feodis meis versus Malum Omulum. Et, ut hoc stabile permaneat, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Datum anno millesimo septuagesimo primo.